



SAEP

RÉGION DE DOLLON

Syndicat d'adduction d'eau potable

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'EAU

ANNÉE 2024

PRESENTATION

Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de DOLLON a été constitué le 14 mars 1962 par arrêté préfectoral. A l'époque six communes de l'Est Sarthois y adhéraient. Dès l'année 1963, deux autres collectivités se joignirent aux précédentes : Bouer et St Maixent.

Le 29 mars 2008, les deux communes de LAMNAY et St JEAN Des Echelles ont été rattachées à notre collectivité, puis ce fut le cas en mai 2009 pour TUFFE, Saint HILAIRE Le Lierru et CHAMPROND. Au 1^{er} janvier 2012, la commune de VIBRAYE a été également accueillie au sein de notre structure ; à partir du 1^{er} janvier 2015, COUDRECIEUX a rejoint notre syndicat. Au 1^{er} janvier 2022 ce sont les quatre communes du syndicat de Conflans sur Anille qui nous rejoignent : BERFAY, CONFLANS, RAHAY et VALENNES. Marolles-lès-Saint-Calais intègre le syndicat le 1^{er} janvier 2024

Dix-neuf communes composent maintenant le S.A.E.P. de la région de DOLLON ; TUFFE et St HILAIRE Le Lierru ayant fusionné pour s'appeler TUFFE Val De La Chéronne.

COMMUNES	Nb d'habitants	Nb de compteurs	compt./habt.
SEMUR En Vallon	443	388	0,88
LAVARE	829	598	0,72
LE LUART	1474	816	0,55
DOLLON	1453	950	0,65
Saint MICHEL de Chavaignes	749	467	0,62
SCEAUX Sur Huisne	594	369	0,62
BOUER	358	184	0,51
Saint MAIXENT	766	513	0,67
LAMNAY	943	523	0,55
Saint JEAN Des Echelles	230	142	0,62
TUFFE Val de La Chéronne	1684	1092	0,65
CHAMPROND	71	51	0,72
VIBRAYE	2548	1650	0,65
COUDRECIEUX	649	458	0,71
MAROLLES LES SAINT CALAIS	297	166	0,56
TOTAL	13088	8367	0,64

Le fonctionnement de cette collectivité est basé sur la régie directe. Actuellement, 12 personnes sont employées pour assurer l'exploitation.

Selon ses propres statuts, le Syndicat est chargé des opérations nécessaires à la construction et à l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable. Par exploitation, il faut entendre : production, stockage et distribution d'eau.

La production est assurée par onze forages en eaux peu profondes (sables cénomaniens libres ou captifs) répartis sur huit stations. Pour ce qui concerne les besoins des communes de LAMNAY et St JEAN des Echelles, le captage de la source de « Vaugirard » a été définitivement abandonné en 2016. Ces deux communes sont maintenant alimentées par le réservoir des « Petites Ganches » situé sur la commune de Saint MAIXENT.

Le Syndicat dispose de treize ouvrages de stockage dont quatre sont en équilibre.

Pour pallier les problèmes de différences importantes de pression, le réseau est séparé en six entités entièrement indépendantes. La distribution est assurée par 561 kilomètres de réseau et 8367 branchements.

Le S.A.E.P. a son propre budget. Chaque année, au mois de décembre, les tarifs de vente d'eau sont revus. Nous avons retracé tous les éléments constitutifs du prix de l'eau dans le tableau suivant. Il s'agit d'un consommateur moyen de 120 m³ / an (ces montants sont ceux pris en considération par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques « ONEMA » soit une tarification au 1^{er} janvier 2024 : N+1).

FACTURE de 120 m ³ EXERCICE 2024		SEMUR LAVARE LE LUART DOLLON St MICHEL SCEAUX BOUER St MAIXENT CHAMPROND VIBRAYE	LAMNAY St JEAN	TUFFE Val De La Chéronne	COUDRE - CIEUX
EAU	Abonnement	86,54	86,54	92,55	86,54
	Consommation	133,56	127,20	138,00	127,20
Redevances	Prélèvement	3,97	3,96	3,96	3,96
	Consommation	39,60	36,00	36,00	36,00
	Performance	2,40	2,40	2,40	2,40
	TOTAL H.T.	266,072	256,1	272,91	256,1
	T.V.A.	14,63	14,09	15,01	14,09
	TOTAL T.T.C.	280,71	270,19	287,92	270,19
Prix TTC au m³ pour une facture de 120 m³ au 1er janvier 2025		2,339 €	2,252 €	2,399 €	2,252 €

1°) **Abonnement** : Le montant est facturé indépendamment du volume consommé. Il ne doit pas dépasser de plus de 40 % la part eau.

2°) **Consommation** : Il s'agit de la consommation réelle. Elle compense les charges d'exploitation globales.

3°) **Redevance** : L'Agence de l'eau perçoit

**EVOLUTION DE LA PART EAU D'UNE FACTURE D'UN
CONSOMMATEUR (120 m³/an)**

Exemple de la commune de SEMUR En Vallon

	FACTURE 2023	FACTURE 1^{er} janvier 2025	VARIATION
ABONNEMENT	82.42	86.54	+5%
CONSO: 120 m³	127.20	133.56	+5%
TOTAL H.T.	209.62	220.10	+5%
TVA 5,5%	11.53	12.10	+5%
TOTAL T.T.C.	221.15	232.20	+5%

Pour l'exercice 2024 les tarifs sont prolongés pour une modification en année civile à compter du 1^{er} janvier 2025, une augmentation moyenne des tarifs eau de 5 % avait été décidée. Il est à noter que l'arrêté du 06 août 2007 modifie les modalités de calcul des factures d'eau. Pour simplifier et en résumé, le législateur impose que la part abonnement d'un usager moyen (120 m³ de consommation annuelle) n'excède pas 40% du coût du service.

LA PRODUCTION

Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Dollon utilise pour sa production les différents points de puisage suivants :

- Commune de SEMUR En Vallon

Station de la **Petite Chevalerie**

1 Forage Débit horaire de pompage : 40 m³/h



- Commune de SEMUR EN VALLON

Station de **VALLEE FEU PIERRE**

2 Forages Débit horaire de pompage : 2x30 m³/h

- Commune de BOUER

Station de la **MITONNIERE**

1 Forage Débit horaire de pompage : 20 m³/h



- Commune de LAVARE

Station du **CHAUME D'AVOINE**

1 Forage Débit horaire de pompage : 25 m³/h

- Commune de DOLLON

Station de **La BECQUETTE**

2 Forages Débit horaire de pompage : 70 m³/h





- Commune de SAINT MAIXENT

Station des **PETITES GANCHES**

1 Forage Débit horaire de pompage : 40 m³/h

- Commune de TUFFE

Station de **La PIERRE**

1 Forage Débit horaire de pompage : 68 m³/h



- Commune de VIBRAYE

Station de **CHAMP CHARRON**

2 Forages Débit horaire de pompage : 62 m³/h

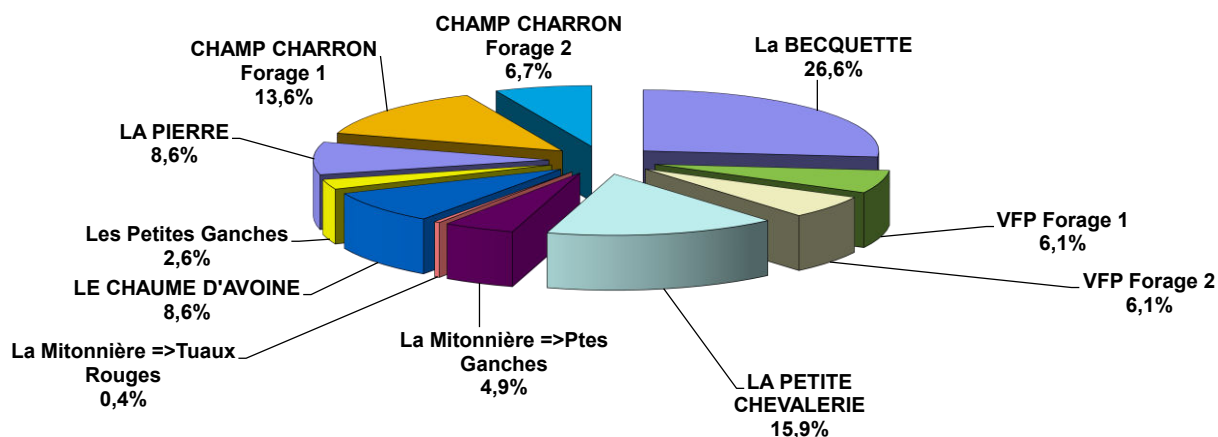
PRODUCTION

2024

2023/2024	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	TOTAL
La BECQUETTE	29 709	26 593	29 751	28 864	27 426	33 102	31 762	24 739	36 097	24 804	27 266		320 113
VFP Forage 1	5 950	6 877	7 269	6 323	6 079	7 312	7 120	5 285	6 558	7 502	7 010		73 285
VFP Forage 2	5 830	6 921	6 992	6 321	5 688	7 424	7 091	5 341	6 621	7 683	7 070		72 982
LA PETITE CHEVALERIE	15 332	17 961	18 602	16 462	15 493	19 419	18 545	13 931	17 041	19 813	18 419		191 018
La =>Ptes Ganches	4 995	4 754	4 921	5 042	4 881	5 796	4 336	4 949	6 028	5 741	7 553		58 996
Mitonnière =>Tuaux Rouges	390	417	465	455	375	419	374	390	450	420	465		4 620
LE CHAUME D'AVOINE	8 143	7 852	9 061	8 777	10 054	10 595	9 806	10 315	12 206	8 338	8 520		103 667
Les Petites Ganches	2 439	2 763	3 628	2 561	2 465	3 362	2 602	2 458	3 634	2 933	2 833		31 678
LA PIERRE	8 867	7 779	10 414	9 998	9 057	12 340	10 088	9 798	7 772	7 762	9 815		103 690
CHAMP Forage 1	15 096	13 870	16 105	17 006	13 799	16 537	13 810	13 291	16 250	14 053	13 955		163 772
CHARRON Forage 2	7 667	6 988	7 904	4 248	9 571	7 921	6 790	6 661	7 581	7 767	7 196		80 294
PRELEVEMENT	104 418	102 775	115 112	106 057	104 888	124 227	112 324	97 158	120 238	106 816	110 102	0	1 204 115
Traitement	-945	-945	-945	-945	-945	-945	-945	-945	-945	-945	-945		-10396
STOCKAGE NET	103 473	101 830	114 167	105 112	103 943	123 282	111 379	96 213	119 293	105 871	109 156	0	1 193 719
VOLUME DE SERVICE	= Nettoyage réservoirs = 1/2 de la capacité de stockage soit 4012m ³ / - A compter de 2013 à insérer Dans VP 220												0
VOLUME PRODUIT	Volume introduit dans le réseau de distribution = VP 59												1 193 719
VOLUMES IMPORTEES													2 024
VIVE PARENCE	3 277	1 662	639	1 754	1 206	1 678	1 116	1 114	5 212	5 058	5 312		28 028
SIAEP BOESSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
CONFLANS=>VIBRAYE	1 293	1 023	1 557	1 106	1 006	1 121	964	944	1 244	1 417	1 611		13 286
BOULOIRE=>COUDRECIEUX	4 490	4 087	5 534	4 864	5 563	5 329	8 184	6 454	8 014	7 838	10 160		70 517
Marolles les Saint Calais						9 571	1 657	2 024	2 843	2 962	3 122		22 179
VOLUME IMPORTE VP 60	9 060	6 772	7 730	7 724	7 775	8 128	10 264	8 512	14 470	14 313	17 083	0	134 010

Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus, l'arrivée de la commune de Marolles-lès-Saint-Calais au 1^{er} janvier 2024 a induit l'obligation d'un achat d'eau supplémentaire au Syndicat d'eau voisin de Saint-Calais. Effectivement cette commune ne produit pas d'eau et achète la totalité de son besoin. Il est nécessaire de rappeler que les différents volumes comptabilisés au cours d'une année N sont en effet pris en compte du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N.

REPARTITION DU POMPAGE PAR STATION



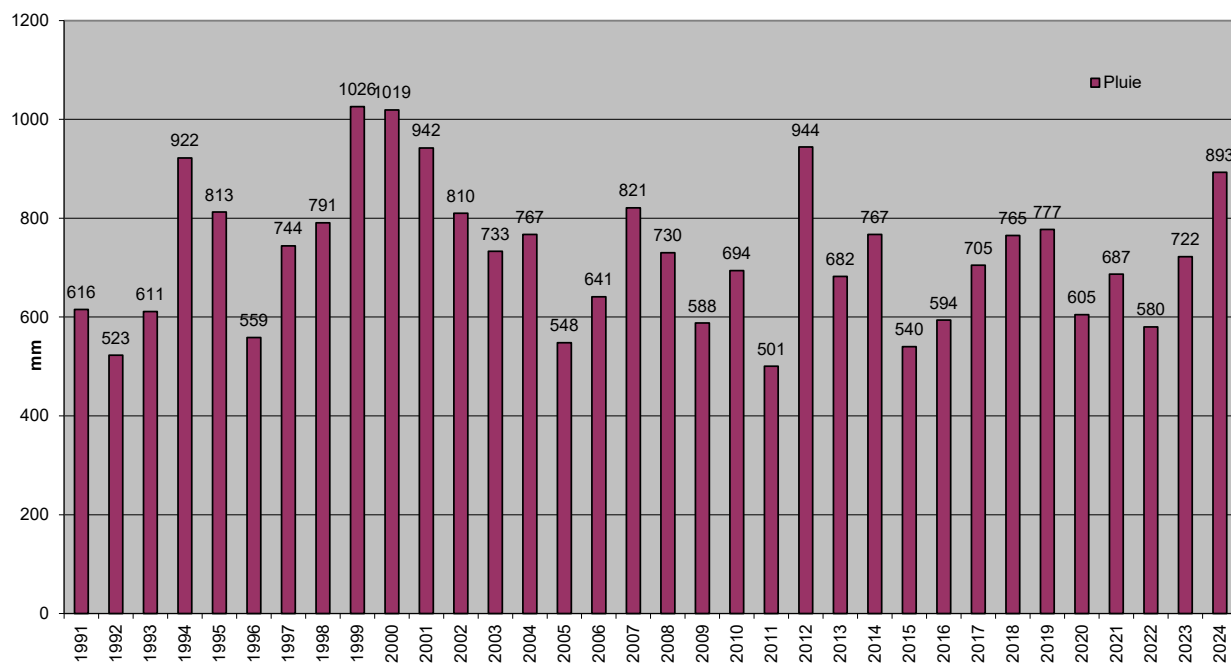
REPARTITION DE LA PRODUCTION PAR ORIGINE

La production globale du syndicat (1 193 719 m³) cumulée aux importations (134 010 m³) a diminué de 6.67 % au cours de l'année 2024.

SURVEILLANCE DES NAPPES

Chaque fin de mois nos fontainiers mesurent la hauteur des nappes. Deux relevés sont alors effectués ; la nappe au repos (niveau statique) puis la nappe sollicitée après une période de pompage assez longue (niveau dynamique).

EVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE



Il est tombé 893 mm de pluie en 2024. Ces précipitations sont supérieures aux moyennes habituelles constatées depuis 1991 (moyenne sur 33 ans à DOLLON : 725 mm).

LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

LE RESEAU

La longueur totale de réseau gérée par notre Syndicat est d'environ 561 km. Les canalisations sont constituées de 3 natures de matériaux différents : le PVC, la fibre ciment et l'acier. La majorité de notre réseau a été réalisée de 1955 à 1970.

Chaque immeuble ou maison individuelle est raccordé au réseau par un branchement muni d'une vanne de sectionnement. Sur chacun de ces raccordements est installé un compteur individuel dont le diamètre est adapté au débit de consommation de l'abonné.

LES RESERVOIRS

Ils permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'accident grave, sur les conduites ou les stations de refoulement. Ils autorisent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires d'EDF.

Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Dollon utilise pour son stockage les différents réservoirs suivants :

- Commune de DOLLON

Château d'eau du **Freu**

Capacité : 1000 m³



- Commune de SEMUR EN VALLON

Réservoir de **La Jatrie**

Capacité : 500 m³

- Commune de BOUER

Réservoir de **La Butte de BOUER**

Capacité : 500 m³





- **Commune de LAVARE**

Château d'Eau **des Tuaux Rouges**

Capacité 200 m³

- **Commune de St MAIXENT**

Réservoir **des Petites Ganches**

Capacité : 1300 m³



- **Commune de LAMNAY**

Double réservoir **de La Métairie**

Capacités : 2 x 200 m³



- **Commune de TUFFE**

Réservoir **de La Chouanetière**

Capacité : 500 m³



- **Commune de TUFFE**

Réservoir **de La Chenillière**

Capacité : 100 m³



- **Commune de VIBRAYE**

4 réservoirs **du Panorama**

Capacités : 200 + 200 + 600
+ 75 m³



Globalement, le stockage total, soit 5575 m³, permet une réserve d'eau correspondant à 1,5 jour de consommation en moyenne. En été et plus particulièrement en période de pointe, l'autonomie descend à environ 1 jour.

LA CONSOMMATION (m³): (y compris les volumes exportés)

2024	1er Semestre	2ème Semestre	TOTAL
SEMUR	6 610	14 322	20 932
LAVARE	14 736	36 512	51 248
LE LUART	19 623	51 373	70 996
DOLLON	28 918	59 459	88 377
St MICHEL de Chav.	16 935	33 885	50 820
SCEAUX	65 341	150 630	221 907
BOUER	9 534	19 337	28 871
St MAIXENT	14 591	36 868	51 459
LAMNAY	14 165	32 098	46 263
St JEAN	3 535	10 088	13 623
TUFFE	25 709	57 181	82 890
St HILAIRE	1 903	5 968	7 871
CHAMPROND	2 737	6 938	9 675
VIBRAYE	63 707	126 188	194 034
COUDRECIEUX	10 093	27 965	38 058
MAROLLES	2 881	20730	23 611
TOTAL 2024	301 018	689 542	1 000 635
TOTAL 2023	312 085	759 213	1 071 298
		2024/2023	-6,60%

La production cumulée aux importations a diminué de 6.67% ; la consommation globale des usagers a baissé de 6.60%. Le rendement d'exploitation est stable sur 2024 et reste d'un niveau acceptable.

COMPARATIF PRODUCTION / CONSOMMATION

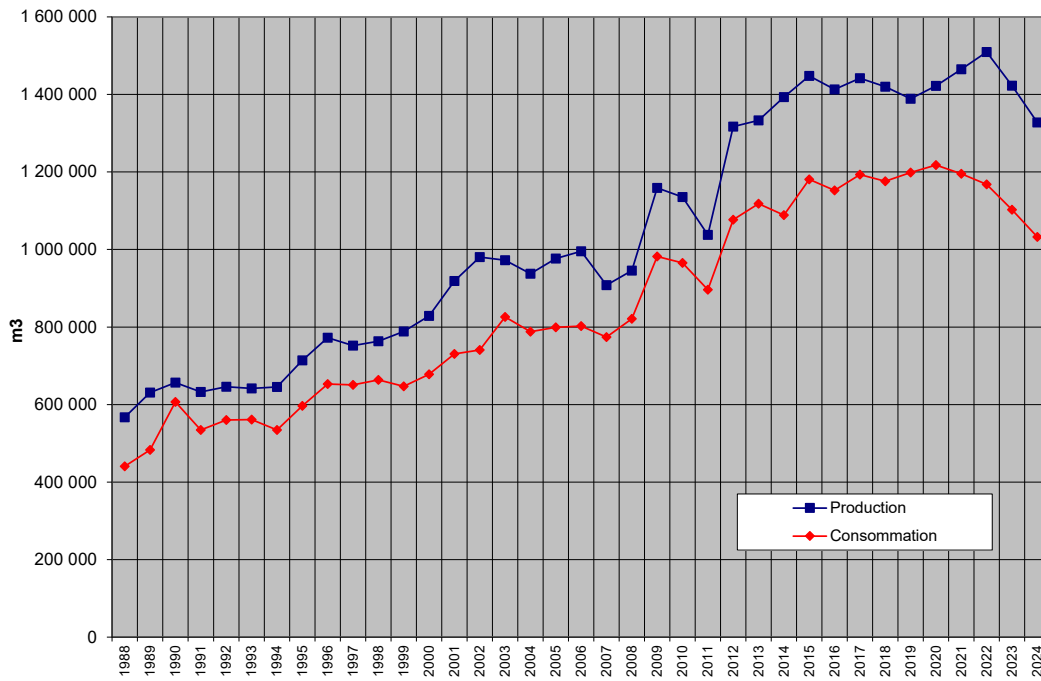


TABLEAU DES VALEURS ANNUELLES

VP62	Volume Prélevé	1 204 115 m ³
	Volume nécessaire au traitement	10 396 m ³
VP 59	Volume Produit (stocké) (Vol stocké=vol prélevé - vol néc au trait)	1 193 719 m ³
VP 60	Volume Importé (import des collectivités voisines)	134 010 m ³

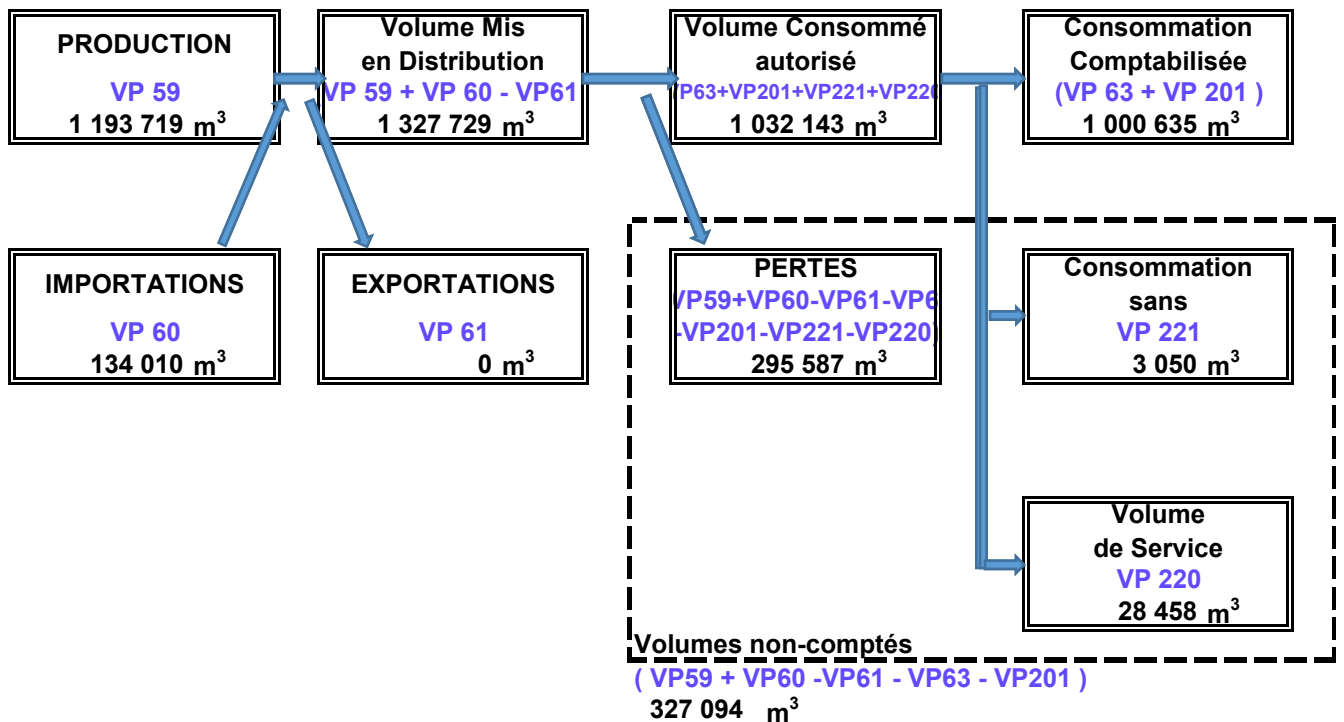
VP 63 + VP 201	Volume comptabilisé domestique et non-domestique		1 000 635 m ³
VP 220	Volume consommé sans comptage	Purges du réseau (5 m ³ par purge effectuée)	5 670 m ³
		Nettoyage des réservoirs (5575 m ³ / 2)	2 788 m ³
		Purges réseaux avant mises en service BdC 2024-01+++	20 000 m ³
			m ³
VP 221	Protection Incendie (10 m ³ par borne incendie)	3 050 m ³	
VP 180	Volume consommé autorisé (Volume comptabilisé + volume consommé sans compteur)	1 032 143 m ³	

VP 61	Volume exporté (export vers les collectivités voisines)	0 m ³
--------------	---	------------------

Répartition de la Consommation	Utilisation domestique	VP 63	47%	466 314 m ³
	Collectivités	VP 201	4%	36 423 m ³
	Industriels		25%	253 021 m ³
	Agriculture		21%	206 619 m ³
	Commerce - Artisanat-divers		4%	38 258 m ³

VP 77	Longueur du réseau (canalisations de distribution & refoulement)	561 km
long bcht	Longueur du réseau (canalisations de branchement)	120 km
Interventions (556 u)	Réparations effectuées sur canalisations de distribution et refoulement	127 u
	Réparations effectuées sur canalisations de branchements (BAC incluses)	66 u
	Réparations effectuées sur les bornes incendie	8 u
	Interventions effectuées dans les citernes de comptage	252 u
	Interventions effectuées en stations de production ou stockage	57 u
	Création de branchements neufs	16 u
VP 56	Nombre d'abonnés	8 367 ab
VP 175	Nombre d'habitants	13 088 hab

SCHEMA DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE



RENDEMENTS:

P 104.3	Rendement net d'Exploitation (Volume Consommé et exporté / volume produit et importé)	77,74 %
	Pourcentage de besoin de service (Vol. de service + Vol. consommé ss cpt)/Vol stocké	0,03 %
	Pourcentage de perte	22,26 %

INDICES LINEAIRES

P 106.3	Indice Linéaire des pertes (réseau seul) (VP 59 + VP 60 - VP 61 - VP 180) / VP 77 / 365	1,44 m3/j.km
	Indice Linéaire des pertes (réseau + brcht) (VP 59 + VP 60 - VP 61 - VP 180) / (VP 77 +lg brcht) / 365	1,19 m3/j.km
VP 224	Indice Linéaire de consommation (VP 63 + VP 201) / VP 77 * 365	5,04 m3/j.km
ILR	Indice Linéaire de réparation (canalisations) ILR = nb réparation / long	0,23 répa./km

AUTRES INDICES

VP 231	Indice de consommation par abonné (VP 63 + VP 201) / nb ab	120 m3/ab.
ICH	Indice de consommation par habitant (VP 63 + VP 201) / nb hab	76 m3/an.hab
D H	Dotation Hydrique par habitant DH = (VP 180 + VP 61) * 1000 / 365.nb hab	216 l/j.hab

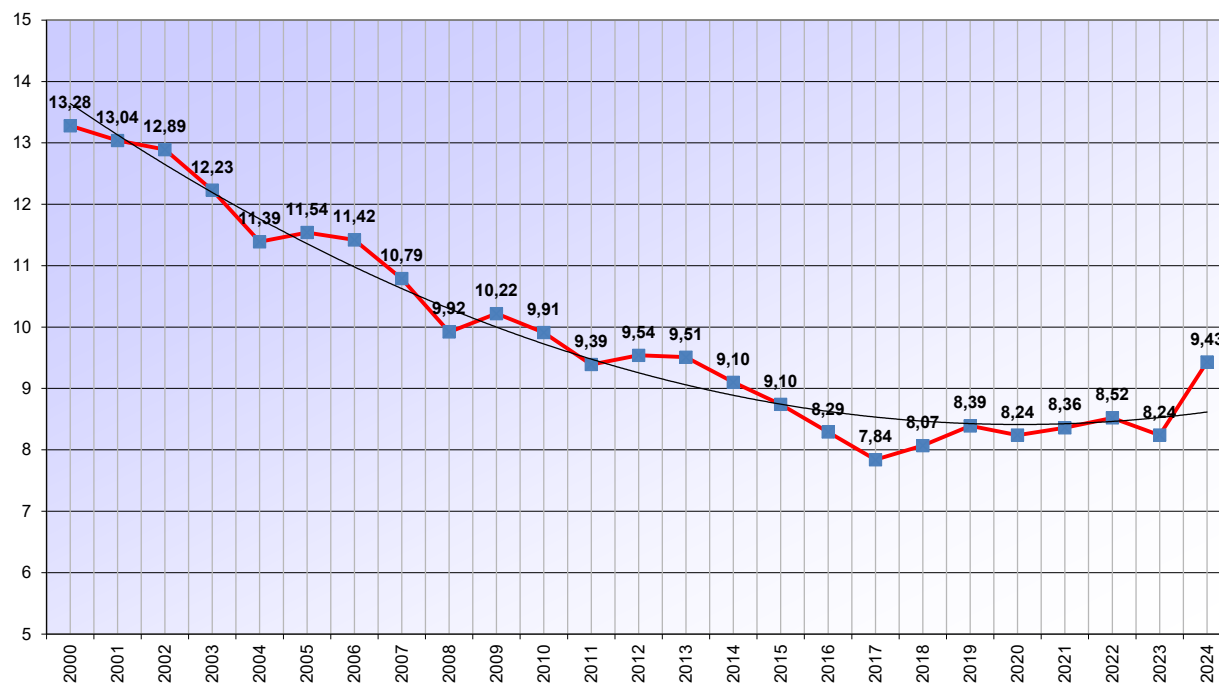
VETUSTE

	Age moyen des compteurs	9,43 ans
	Age moyen des canalisations	39,79 ans

CHANGEMENT DES COMPTEURS

Notre collectivité a décidé depuis 2024 de renouveler ses compteurs avec la technologie de télérelève Lora. Un appareil obsolète est souvent source de sous comptage et par conséquent impacte négativement les résultats.

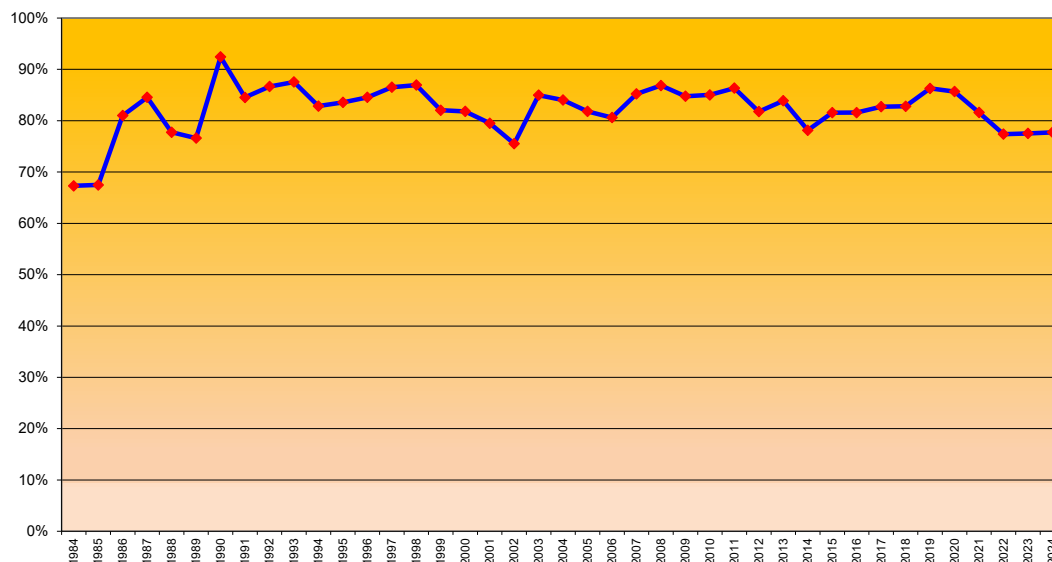
Evolution de l'âge moyen des compteurs



RENDEMENT NET D'EXPLOITATION

Le rendement net d'exploitation est le chiffre le plus simple qui permet de qualifier les performances des réseaux ainsi que leurs exploitations. Il s'agit du rapport entre la quantité produite et le volume distribué. Plus ce coefficient approche 100 % meilleur est le résultat.

EVOLUTION DU RENDEMENT NET D'EXPLOITATION



LA QUALITE DE L'EAU

TYPE DE TRAITEMENT

A titre indicatif et suivant la qualité des ressources, les types de traitement existant ont été pour 2024 :

<u>STATION</u>	<u>COMMUNE</u>	<u>TRAITEMENT</u>
LA BECQUETTE	DOLLON	Chlore Gazeux
LES PETITES GANCHES	St MAIXENT	Chlore Gazeux
V.F.P. & Pte Chevalerie	SEMUR	Chlore Gazeux
La MITONNIERE	BOUER	Chlore Gazeux
LE CHAUME D'AVOINE	LAVARE	Javel
LA PIERRE	TUFFE	Javel
CHAMP CHARRON	VIBRAYE	Chlore Gazeux

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE

Différents décrets régissent les limites de qualité des eaux destinées à la consommation.

Le nombre d'analyses d'eau s'élève en totalité pour l'année 2024 à 207 (TTP et UDI confondus) soit 94 en microbiologie et 113 en physico-chimie.

L'eau distribuée au cours de l'année 2024 est restée globalement de bonne qualité.

Sur quelques prélèvements, il a été constaté la présence de produits de dégradation de pesticides supérieure à 0.1µg/l. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs au regard de la valeur sanitaire de consommation définie par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'environnement et du Travail) et ne justifie donc pas de restriction à la consommation.

Exemple de paramètres recherchés (valeurs moyennes en distribution) :

	NITRATES (mg : l)	DURETE (°f)	PH (coef)
LE FREU	41.1	31.9	7,47
LA JATRIE	5.14	24.6	7,52
TUAUX ROUGES	18.5	21.6	7,58
BUTTE DE BOUER	11.4	25.1	7,55
LA METAIRIE	27.9	24.7	7,70
TUFFE	1.57	32.7	7,44
VIBRAYE CHAMPROND	33.6	25.5	7.60
COUDRECIEUX	5.86	23.4	7,70

NITRATES : Valeur limite maximale (Décret du 03/01/89) 50mg/l

DURETE : une eau est dite "trop dure" si sa dureté est supérieure à 50°f

pH : 6,5 < pH < 9

Depuis février 2005, la station de « La Becquette » sur la commune de DOLLON assure environ 30% de la production de notre Syndicat. L'eau produite par cette unité, issue d'un bassin forestier naturellement protégé, est de bonne qualité. Ce prélèvement assure maintenant seul le remplissage du château d'eau du « Freu » à DOLLON.

Depuis le 1^{er} mai 2009, le SIAEP de TUFFE a fusionné avec le SAEP de la région de DOLLON. L'alimentation de cette structure est assurée par la station de production de la Pierre et par un apport complémentaire du Syndicat de Production de VIVE PARENCE. Un nouveau réservoir a été construit sur cette commune. Au 1^{er} mai 2009, la commune de CHAMPROND a également intégré notre structure ; elle est alimentée au nord par LAMNAY et au sud par un transfert via VIBRAYE.

Le captage de surface de la source de « Vaugirard » alimentait auparavant les communes de LAMNAY et Saint JEAN Des Echelles. Depuis le 1^{er} janvier 2016, ces communes sont alimentées de par le réservoir des « Petites Ganches » sur la commune de St MAIXENT. Les Stations de « La Mitonnière » et des « Petites Ganches » sont sollicitées pour remplir ce château d'eau.

Conformément aux différentes analyses effectuées par le laboratoire départemental du MAINE ET LOIRE, l'Agence Régionale de Santé de la Sarthe a jugé l'eau distribuée de conforme aux limites réglementaires ou de qualité satisfaisante.

CIRCULAIRE n°12/DE du 28 avril 2008

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Indice **P108.3**

Code Captage	Nom du captage	Commune	Date D.U.P.	Indice	Production annuelle (m3/an)	Indice Pondéré
72001102	La Becquette F1	DOLLON	21/09/2007	1,00	320 113	320 113
72001109	La Becquette F2					
72000326	Le Chaume d'Avoine	LAVARE	15/10/2015	1,00	103 667	103 667
72001189	Les Petites Ganches	St MAIXENT	29/02/2012	1,00	31 678	31 678
72000325	La Mitonnière	BOUER	29/02/2012	1,00	63 616	63 616
72000159	La Pierre	TUFFE	17/11/2004	1,00	103 690	103 690
72000324	Vallée Feu Pierre F1	SEMUR En Vallon	16/10/2009	1,00	146 267	146 267
72000878	Vallée Feu Pierre F2					
	La Petite Chevalerie	SEMUR En Vallon	16/10/2009	1,00	191 018	191 018
72000235	Vaugirard	LAMNAY	-	0,20	0	0
-	Champ Charron	VIBRAYE	24/06/2004	1,00	244 066	244 066
-	La Gambauderie					
IMPORTS	Divers	-	-	0,80	134 010	107 208
					1 338 125	1 311 323

INDICE CONSOLIDE (P108.3)

0,98

**Pour la totalité des Unités de distribution
et pour l'ensemble des paramètres recherchés**

Conformité Bactériologique P 101.1
100%

Conformité Physico-chimique P 102.1
99,1%

2024

LES INDICATEURS FINANCIERS

LE PRIX DE L'EAU

Le principe de tarification du service est basé sur la facturation binôme. Une première part appelée "abonnement" regroupe la prime fixe et la location du compteur. La seconde partie de la facture est donc la consommation.

Au début de chaque exercice, les tarifs sont révisés. L'Arrêté du 6 août 2007, définit de nouvelles modalités de calcul de l'abonnement par rapport à la consommation. En résumé et pour simplifier, le législateur impose que la part abonnement d'un usager moyen (120 m³ par an) n'excède pas 40% du coût du service.

TARIFS		LAMNAY st JEAN	TUFFE St HILAIRE	CHAMP - ROND	VIBRAYE	COUDRE - CIEUX	Autres Communes
ABONNEMENTS	ATTENTE LOTISSEMENTS	22.24	22.24	22.24	22.24	22.24	22.24
	ATTENTE PARTICULIERS	41.28	41.28	41.28	41.28	41.28	41.28
	CONSOMMATEURS < 15000m ³	82.42	89.29	82.42	82.42	82.42	82.42
	CONSOMMATEURS > 15000m ³	-	-	-	-	-	936.76
CONSOMMATIONS	DE 0 à 500 m ³	1.06	1.15	1.06	1.06	1.06	1.06
	AU-DELA DE 500 m ³	0.68	0.64	0.59	0.59	0.69	0.59

EVOLUTION D'UNE FACTURE : CONSOMMATION 120 m³/an

(Facture suivant consignes « ONEMA », indicateurs [VP178](#) et [VP 179](#). Ex. de la commune de DOLLON)

	FACTURE 2023	FACTURE 2024	VARIATION
ABONNEMENT	82.42	82.42	+/- 0.00 %
CONSO= 120 m³	127.20	127.20	+/- 0.00 %
Pollution	36.00	36.00	+/- 0.00 %
Prélèvement	3.96	3.96	+/- 0.00 %

TOTAL H.T.	249.58	249.58	+/- 0.00 %
TVA 5,5%	13.73	13.73	+/- 0.00 %
TOTAL T.T.C.	263.31	263.31	+/- 0.00 %

Redevance POLLUTION :

L'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE dans son neuvième programme (2007-2012) a décidé l'uniformisation de la redevance pollution concernant l'utilisation de l'eau à des fins domestiques à compter du 1^{er} janvier 2008. Toutefois les communes qui n'étaient pas préalablement assujetties vont progressivement intégrer l'assiette des redevables, par palier ; 20% des taux pratiqués auprès des autres usagers en 2008, 40% en 2009, 60% en 2010, 80% en 2011. Conformément à ce dispositif et à compter de l'année 2012 les barèmes de cette redevance sont donc uniformisés comme suit :

- SEMUR	>	0,30 euro / m ³
- LAVARE	>	0,30 euro / m ³
- LE LUART	>	0,30 euro / m ³
- DOLLON	>	0,30 euro / m ³
- St MICHEL	>	0,30 euro / m ³
- SCEAUX	>	0,30 euro / m ³
- BOUER	>	0,30 euro / m ³
- St MAIXENT	>	0,30 euro / m ³
- LAMNAY	>	0,30 euro / m ³
- St JEAN	>	0,30 euro / m ³
- TUFFE	>	0,30 euro / m ³
- St HILAIRE	>	0,30 euro / m ³
- CHAMPROND	>	0,30 euro / m ³
- VIBRAYE	>	0,30 euro / m ³
- COUDRECIEUX	>	0,30 euro / m ³

Sur l'ensemble des factures émises, il faut donc ajouter une ligne de facturation appelée redevance POLLUTION. Cette redevance encaissée par le SAEP de DOLLON puis reversée à l'Agence de l'Eau sert à financer les investissements nécessaires à la protection de la ressource et du milieu naturel : par exemple, la protection des captages d'eau potable, la construction de stations d'épuration ou les mises aux normes agricoles etc...

Redevance PRELEVEMENT :

A compter du 1^{er} semestre de facturation de l'exercice 2010, le Comité Syndical, organe délibérant de notre collectivité, a décidé de créer une nouvelle ligne de facturation concernant la redevance prélèvement. Cette redevance versée depuis toujours par le SAEP à l'agence de l'eau était prise en charge sur la globalité du budget. Son montant ayant augmenté considérablement (3.30 centimes d'euro / m³), il n'est plus possible de supporter cette charge sans l'imputer sur les factures des usagers.

Assainissement :

Pour neuf des dix-huit communes constituant notre syndicat, la régie du Syndicat A.E.P. de DOLLON facture la redevance assainissement aux usagers, encaisse les sommes correspondantes puis les reverse aux communes concernées.

T.V.A. :

Notre collectivité a fait le choix de son assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Cette option permet de récupérer la T.V.A. sur l'ensemble des dépenses d'investissement et d'exploitation chaque mois, par opposition à l'ancien système où l'on ne récupérait la taxe que sur une part des investissements et avec 2 ans de déphasage. Pour ce qui concerne les factures d'eau, la taxe sur la valeur ajoutée est fixée à 5.5 % (taux réduit). Pour l'assainissement et dans le cas où le service est assujetti le taux applicable est de 10%.

LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Ce sont les recettes qui ne sont pas celles résultant de l'eau vendue aux abonnés :

*** la création de branchements neufs** : Il s'agit du coût des travaux liés à la construction d'un branchement au réseau,

- branchement sans réfection 1084.69 € H.T.
(compris 5 Ml de canalisation (32 mm) entre le piquage et le citerneau)
- Ml supplémentaire 28.52 € H.T.
(au-delà des 5 Ml ci-dessus)
- Ml sous chaussée 49.60 € H.T.
(à la taupe ou fusée)

*** travaux divers :**

- Divers travaux ou prestations proposés aux abonnés.

*** prestations pour le compte de tiers :**

- Indemnités pour encaissement de la redevance assainissement pour les communes de SEMUR En Vallon, LAVARE, DOLLON, St MICHEL DE CHAVAIGNES, SCEAUX SUR HUISNE, St MAIXENT, LAMNAY, TUFFE VAL DE LA CHERONNE et COUDRECIEUX ;

- Entretien du parc de poteaux Incendie ;
- Fourniture d'index de relevés.

*** location pour emplacements d'antennes :**

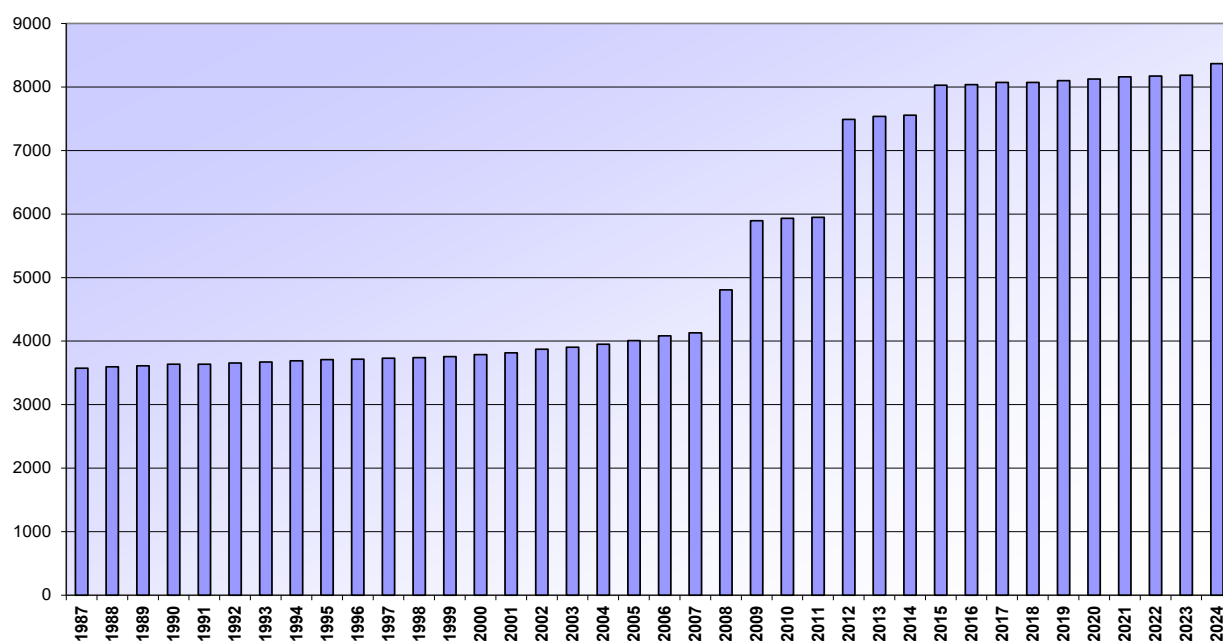
- Location des coupoles de châteaux d'eau pour implantation d'antennes de radio.

VENTILATION DES RECETTES D'EXPLOITATION :

RECETTES D'EXPLOITATION	COMPTE ADMINISTRATIF 2024	% par rapport au total des recettes
Vente d'eau	1 383 576.13	91.30 %
Branchements neufs	73 593.22	4.86 %
Travaux divers	0.00	0.00 %
Prestations pour tiers	24 145.00	1.59 %
Entretien Bornes Incendie	15 987.19	1.05 %
Location emplacement antennes	18 026.95	1.19 %
Recettes diverses	30.91	0.01 %
TOTAL	1 515 359.40	100.00%

Globalement, 15 branchements neufs ont été créés au cours de l'exercice 2024 (8 187 compteurs au 31/12/2023).

NOMBRE DE BRANCHEMENTS



8 367 branchements au 31/12/2024

LA DETTE

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2024 était le suivant :

- Dette en capital	2 309 959.13	Euros
- Annuités 2024		
- Capital	194 855.57	Euros
- Intérêts	67 560.73	Euros

TOTAL	262 416.30	Euros

REMBOURSEMENT DES ANNUITES 2024

Code EMPRUNT	Organisme Prêteur	Objet Dette	Année Départ	Durée	Taux	Capital initial	Annuités 2024
DOLLON (3) TUFFE	CE CE	Lamnay-Tuffé -	2014 2009	20 25	3,98 5,55	400 000,00 130 945,93	28 059.50 9 717.08
VIBRAYE 2	Crédit Mutuel	Centre ville	2011	15	4,17	210 000,00	18 666.35
DOLLON (2)	CDDC	Tr 36, 37 etc	2015	20	4,00	1 200 000,00	86 400.00
COUDRECIEUX	SFiL	N°1	2015	13	4,22	28 076,39	2 573.52
COUDRECIEUX	SFiL	N°2	2015	21,5	4,85	29 000,11	2 149.75
COUDRECIEUX	Crédit Mutuel	N°3	2014	12	3,35	30 000,00	3 077.17
DOLLON (6)	CE	BdC 2017-01	2017	20	1,46	350 000,00	20 981.18
DOLLON (8)	CE	BdC 2017-02	2019	20	0,65	700 000,00	37 437.75
DOLLON	CM	BdC 2022-02	2023	20	2,76	700 000,00	53 354.00

TOTAL	:	262 416.30 €
--------------	----------	---------------------

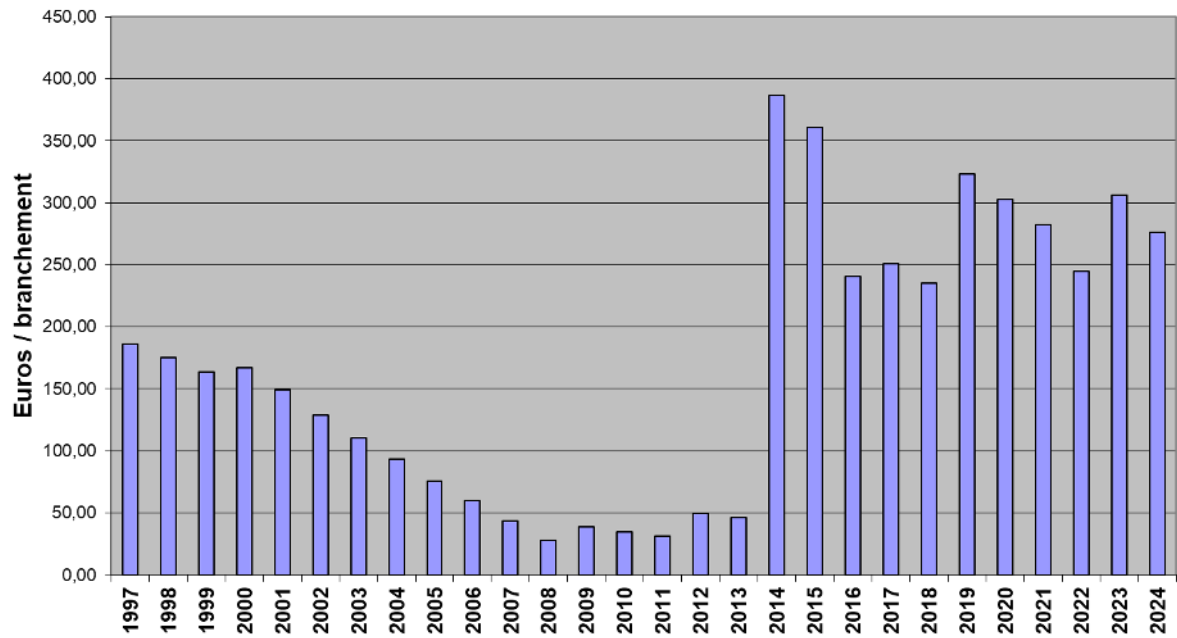
ETAT DE L'ENDETTEMENT PAR EXERCICE

ANNEES	ANNUITES			CAPITAL
	CAPITAL	INTERETS	TOTAL	RESTANT DU
2020	155 015,59	48 575,18	203 590,77	2 461 894,87
2021	156 158,60	43 062,58	199 221,18	2 305 736,27
2022	307 344,96	43 035,60	350 380,56	1 998 391,31
2023	193 576,61	52 092,61	245 669,22	2 504 814,70
2024	194 855,57	67 560,73	262 416,30	2 309 959,13
2025	196 184,11	61 646,65	257 830,76	2 113 775,02
2026	194 487,17	44 880,80	239 367,97	1 919 287,85
2027	177 151,97	40 164,02	217 315,99	1 742 135,88
2028	175 598,13	36 172,46	211 770,59	1 566 537,75
2029	176 227,14	32 261,31	208 488,45	1 390 310,61
2030	176 880,53	28 325,74	205 206,27	1 213 430,08
2031	177 559,56	24 364,55	201 924,11	1 035 870,52
2032	178 265,63	20 376,30	198 641,93	857 604,89
2033	179 001,08	16 358,71	195 359,79	678 603,81
2034	159 843,65	12 566,61	172 410,26	518 760,16
2035	90 077,71	9 697,16	99 774,87	428 682,45
2036	90 313,70	8 175,39	98 489,09	338 368,75
2037	89 217,10	6 676,35	95 893,45	249 151,65
2038	71 955,76	5 311,99	77 267,75	177 195,89
2039	72 195,89	4 105,86	76 301,75	105 000,00
2040	35 000,00	2 898,00	37 898,00	70 000,00
2041	35 000,00	1 932,00	36 932,00	35 000,00
2042	35 000,00	966,00	35 966,00	0,00

Encours total de la dette au 31/12/2024 : 2 309 959.13 € (VP 182)

La dette actuelle en capital rapportée en Euros par branchement est de 276.08 €.

ENDETTEMENT PAR BRANCHEMENT



EPARGNE NETTE ANNUELLE

		2022	2023	2024	unité
70	Produits du service	1 825 171,59	1 917 023,87	1 749 317,25	€
74	Subventions	0,00	0,00	0,00	€
75	Autres Produits	15 749,36	33 423,10	18 057,86	€
13		11 878,96	0,00	0,00	€
76	Produits Financiers	0,00	0,00	0,00	
77	Produits Exceptionnels	0,26	5 421,45	117 725,75	€
11	Charges Générales	-437 239,81	-463 610,59	-521 289,36	€
12	Personnel	-576 248,69	-569 173,53	-603 755,43	€
65	Autres Charges	-26 858,67	-28 221,79	-49 804,25	€
14	Atténuations	-211 932,00	-217 879,00	-253 429,00	€
66	Emprunts (Intérêts)	-41 201,73	-83 785,10	-75 262,79	€
67	Charges Exceptionnelles	-10 424,21	-13 588,49	-10 635,42	€
	Autres				€
VP 183	Epargne Brute Annuelle	548 895,06	579 609,92	370 924,61	€
16	Emprunts (Capital)	-309 218,91	-195 560,37	-196 955,58	€
	Epargne Nette Annuelle	239 676,15	384 049,55	173 969,03	€
Nombre de Branchements		8172	8187	8367	nb
	Eparg. Nette / Nb Brcht	29	47	21	€
VP 182	Encours de la dette	1 998 391,31	2 504 814,70	2 309 959,13	€
P 153.3	Extinction de la dette	3,64	4,32	6,23	an

LES TRAVAUX REALISÉS (Investissement)

Les travaux et acquisitions réalisés en 2024
par programme :

*** Mobilier Matériel :**

- Création nouveau logo	2 000.00 €
- Débroussailleuse, découpeuse et panneaux	2 511.94 €
- Achat de compteurs	9 739.70 €
- Matériel informatique	165.83 €
- Mobilier de bureau	561.45 €

TOTAL 14 978.92 Euros

*** Programme de travaux Aménagement intérieur des ateliers :**

- Dossier permis de construire	450.00 €
--------------------------------	----------

TOTAL 450.00 Euros

*** Programme de travaux B. de C. 2022.01 :**

- Chantier CVM	613.11 €
----------------	----------

TOTAL 613.11 Euros

*** Programme de travaux B. de C. 2022-02 :**

- Renouvellement de réseaux	254.16 €
Lavaré rue du Chêne Creux	
Tuffé Impasse du Champ de la Croix	
Tuffé Chemin des Mouettes	
Tuffé rue des Promenades	
Semur en Vallon rue du Gué Hubert	
Saint Maixent rue de la Cantinière	
Valenne rue des Sabotiers	
Le Luart rue des Vignes	
Vibraye ZA du Bray	

TOTAL 254.16 Euros

* Programme de travaux B. de C. 2023-01 :	
- Renouvellement de réseaux Avenue de la Gare commune de Vibraye Rue des fleurs commune de St Michel de Chavaignes Pose de Poteaux verts	136 425.43 €
TOTAL	136 425.43 Euros
* Etude patrimoniale :	
- Schéma directeur	68 859.65 €
TOTAL	68 859.65 Euros
* Sécurisation entreprise Fassier Vibraye :	
- Travaux bouclage Fassier	44 938.00 €
TOTAL	44 938.00 Euros
* Programme de travaux B. de C. 2024-01 :	
- Renouvellement de réseaux Vibraye Route de Salvert à Dollon Les Loges à Coudrecieux	203 268.94 €
TOTAL	203 268.94 Euros
* Réfection de voirie :	
- Réfection voirie rue Chauchard à Dollon	5 365.40 €
TOTAL	5 365.40 Euros
* Travaux Marolles Les Saint Calais :	
- Mise en place d'une sectorisation et renouvellement d'une canalisation avec du CVM	63 940.87 €
TOTAL	63 940.87 Euros
* Rond point Lamnay :	
- Carrefour des 4 chemins Lamnay	37 090.00 €
TOTAL	37 090.00 Euros

TOTAL GENERAL : 576 184.48 Euros

Pour info : montant des investissements réalisés sur 2023 : 1 248 359.67 €

2022 : 548 813.47 €

2021 : 499 571.14 €

Rapport présenté par le Président en exercice

Monsieur Denis SCHOEFS